SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

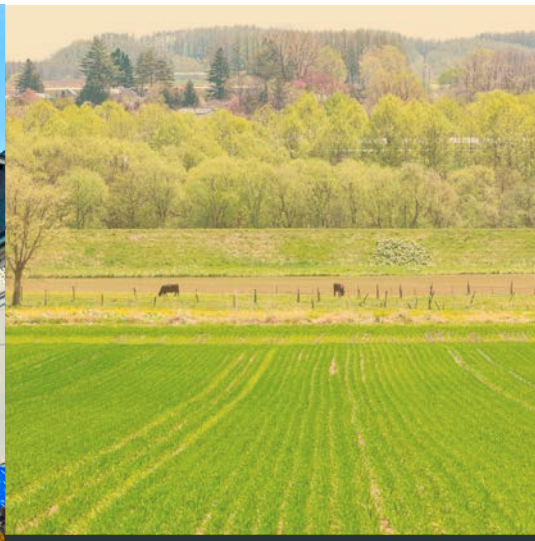

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Historique & Présentation

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

Par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2014, le Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV) a fusionné avec le Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur (SIPES).

Le Syndicat mixte issu de cette fusion, alors dénommé SITURV, dispose de par ses statuts de la qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le Valenciennois et exerce les compétences suivantes :

- l'étude, l'organisation et l'exploitation des transports urbains,
- la réalisation des infrastructures nécessaires aux transports collectifs correspondants,
- l'approbation, le suivi, la participation à la mise en œuvre et la révision des dispositions du Plan de Déplacements Urbains,
- l'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Les statuts ont également fixé un mode de représentation paritaire de 23 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour chaque établissement public de coopération intercommunale membre, à savoir la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAVM).

Ils ont également réparti égalitairement entre les membres la contribution au financement du Syndicat Mixte.

Compte tenu de la diversité des missions exercées et dans un souci de lisibilité, la dénomination du Syndicat a été modifiée à compter du 1er janvier 2017 pour devenir le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV).

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical a été installé le 2 juin 2014. Sa composition a été modifiée suite à la délibération du Conseil Communautaire de la CAVM du 29 septembre 2017, procédant au remplacement de Monsieur Francis DEBACKER par Monsieur Didier JOVENIAUX.

EN 2017, LE COMITÉ S'EST RÉUNI À QUATRE REPRISES :
> 7 MARS,
> 7 AVRIL,
> 6 OCTOBRE,
> 21 DÉCEMBRE

ET A PROCÉDÉ À L'EXAMEN DE 32 DÉLIBÉRATIONS.

Au 31 décembre 2017, le Comité Syndical est donc composé des 46 délégués titulaires suivants :

VALENCIENNES MÉTROPOLE
BILLOIR Ludivine, BOURGUIN Alain, BURY Marc, CAPPELLE Denise, CHOTEAU Marie-Andrée, COQUELET Camille, DEBACKER Francis, DEE Alain, DEGALLAIX Laurent, DELMOTTE Gérard, DORDAIN Joël, DUBOIS Jean Marie DUBRULLE José, DULIEU Jean-Claude, GIADZ Thierry, GOZE Anne, JOVENIAUX Didier, PIETTE Henri, RASZKA Alexandre, RAVEZ Gérard, THIEME Fabien, VANHELDER Pascal, VERFAILLIE Jean-Noël, ZINGRAFF Raymond.

LA PORTE DU HAINAUT
BAILLEUX Marie Claire, BERKMANS Francis, BLAISE Michel, CASTIGLIONE Salvatore, COLIN Clotaire, COMYN Jean-Paul, DELATTRE Jean-François, DEWITTE Michel, DOMIN Waldemar, DUFOUR-TONINI Anne-Lise, LEJEUNE Bruno, LOUVION Jacques, MESSAGER Jean-Claude, NELAIN Christine, RENAUD Éric, ROBIN Aymeric, RYCKELYNCK Jean-Paul, SALIGOT Bruno, SAUVAGE Daniel, SOPO Bernadette, TONDEUR Jean-Marie, WOJTOWICZ Francis, ZAWIEJA Isabelle.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau Exécutif est composé de 10 membres.

Au 31 décembre 2017, le Bureau Exécutif est composé de :

LA PRÉSIDENTE
Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI

LES VICE-PRÉSIDENTS
M. Gérard DELMOTTE
DSP, organisation du réseau, relations avec l'exploitant
M. Eric RENAUD
Finances, comptabilité
M. Pascal VANHELDER
PDU, mise en œuvre et suivi, PDE, modes doux, vélo, schéma piétons, pôles d'échanges et stationnement…
M. Jean-Paul RYCKELYNCK
SDA, mise en œuvre, suivi, transport PMR
M. Joël DORDAIN
Sécurité & Comité Local de sécurité
M. Salvatore CASTIGLIONE
Grands projets et commission d'appel d'offres
M. Raymond ZINGRAFF
Suivi du SCoT
M. Bruno LEJEUNE
Travaux
M. Henri PIETTE
Commission d'indemnisation et relations institutionnelles

LES MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE
M. Laurent DEGALLAIX
Président de la CAVM
M. Alain BOCQUET
Président de la CAPH

LE BUREAU EXÉCUTIF S'EST RÉUNI À QUATRE REPRISES EN 2017 :
> 10 FÉVRIER,
> 31 MARS,
> 27 JUIN,
> 21 DÉCEMBRE

ET A NOTAMMENT PROCÉDÉ À LA PRÉPARATION DES ORDRES DU JOUR DES DIFFÉRENTS COMITÉS SYNDICAUX ET AU VOTE DE DÉLIBÉRATIONS RELEVANT DE SA COMPÉTENCE, CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE COMITÉ LE 16 JUIN 2014.

Les commissions

CES COMMISSIONS, ÉTABLIES SUR LE FONDEMENT DE DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES OU À TITRE FACULTATIF, EXAMINENT DIFFÉRENTS SUJETS ENTRANT DANS LE CHAMP DE COMPÉTENCES DU SYNDICAT.

LE SIMOUV COMPTE 6 COMMISSIONS.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

PRÉSIDENCE PAR DÉLÉGATION
M. Gérard DELMOTTE

MEMBRES TITULAIRES
M. Jean-Claude MESSAGER, M. Bruno SALIGOT, M. Jean-Paul RYCKELYNCK, M. Gérard RAVEZ, M. Henri PIETTE

MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Clotaire COLIN, M. Waldemar DOMIN, Mme Christine NELAIN, M. Thierry GIADZ, M. Alain DEE

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 25 septembre 2017 afin d'examiner le bilan du premier semestre d'exploitation de l'année 2017 ainsi que les projections financières jusqu'au 31 décembre 2017.

COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORTS

PRÉSIDENCE PAR DÉLÉGATION
M. Gérard DELMOTTE

MEMBRES TITULAIRES
M. Jean Claude MESSAGER, M. Bruno SALIGOT, M. Jean-Paul RYCKELYNCK, M. Gérard RAVEZ, M. Henri PIETTE

MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Clotaire COLIN, M. Waldemar DOMIN, Mme Christine NELAIN, M. Thierry GIADZ, M. Alain DEE

STRUCTURES ASSOCIATIVES
la FNAUT *(Fédération Nationale des Usagers du Transport)*, **le CHAT** *(Collectif Handicap et Accessibilité pour Tous)*, **l'association Droit au Vélo, la CLCV** *(Consommation, Logement et Cadre de Vie)* **Valenciennes, la CLCV** *(Consommation, Logement et Cadre de Vie)* **Denain.**

La Commission Consultative du Service Public Local de Transport s'est réunie le 28 août 2017 afin d'examiner le rapport d'exploitation du Délégataire pour l'année 2016.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

PRÉSIDENCE PAR DÉLÉGATION
M. Salvatore CASTIGLIONE

MEMBRES TITULAIRES
M. Clotaire COLIN, M. Alain DEE, M. Gérard DELMOTTE, M. Gérard RAVEZ, M. Jean-Marie TONDEUR

MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Ludivine BILLOIR, Mme Marie-Andrée CHOTEAU, M. Michel DEWITTE, M. Waldemar DOMIN, M. Joël DORDAIN

La Commission d'Appel d'Offres permanente s'est réunie le 17 février 2017 afin :

- d'adopter son Règlement Intérieur (compte tenu de l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres Permanente lors du Comité Syndical du 14 décembre 2016),
- de procéder au choix du titulaire du marché relatif au développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transport Valenciennois.

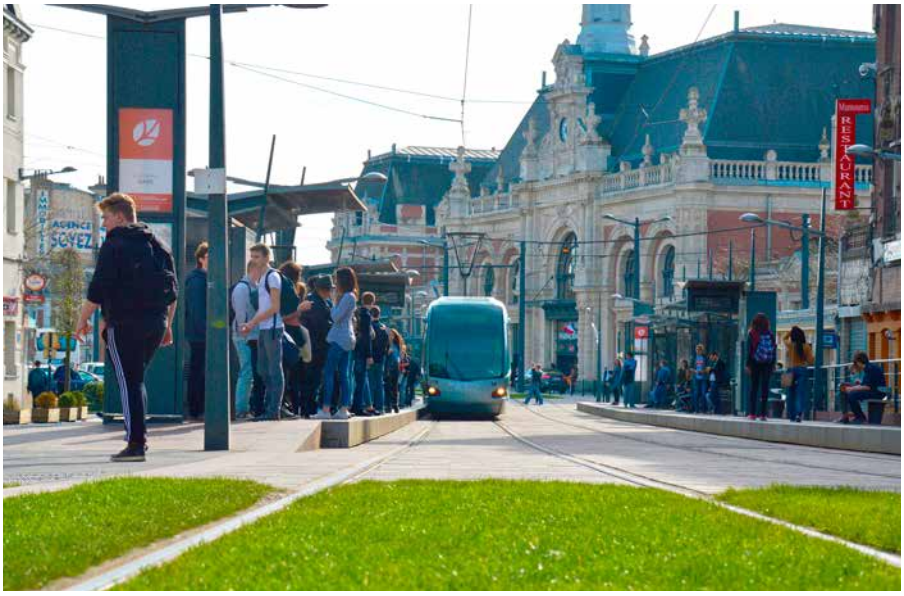

COMMISSION RELATIVE AU TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

PRÉSIDENCE PAR DÉLÉGATION
M. Jean-Paul RYCKELYNCK

MEMBRES TITULAIRES
M. Jean-Paul COMYN et M. Jean Marie DUBOIS

STRUCTURES ASSOCIATIVES
L'APF, le CHAT

ASSISTANCE
Médecin conseil

La Commission relative au Transport des Personnes à Mobilité Réduite, dont l'objet est de délivrer une accréditation pour accéder au service « SESAME » au vu d'un dossier de demande, s'est réunie cinq fois en 2017 :
> 30 janvier 2017,
> 20 mars 2017,
> 19 juin 2017,
> 25 septembre 2017,
> 18 décembre 2017.

Soit un total de 89 autorisations délivrées au titre de l'année 2017.

COMMISSION D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS

PRÉSIDENCE PAR DÉLÉGATION
M. Henri PIETTE

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE
Un représentant de la Chambre du Commerce et d'Industrie, un représentant de la Chambre des Métiers, un élu de la commune concernée par les travaux.

MEMBRES À TITRE CONSULTATIF
Un représentant de l'union du commerce concernée, un représentant des services du SIMOUV.

La Commission d'Indemnisation des Professionnels Riverains ne s'est pas réunie en 2017 dans la mesure où aucun dossier de demande d'indemnisation n'a été transmis au SIMOUV.

COMITÉ RESTREINT ET COMITÉ PLÉNIER DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

REPRÉSENTANTS DU SIMOUV
M. Pascal VANHELDER
et M. Raymond ZINGRAFF

Le Comité Plénier s'est réuni le 28 mars 2017 afin de suivre :
> la mise en œuvre des fiches actions reprises au travers du Plan de Déplacements Urbains,
> les différentes études menées sur le réseau de transport.

Les participations dans les organismes extérieurs

GART

Le SIMOUV est membre de l'association GART « Groupement des Autorités Responsables de Transport » dont le but est :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises,
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements,
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'État et de l'Union Européenne,
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

Les représentants du SIMOUV au GART, à la date du 31 décembre 2017, sont :

TITULAIRE
Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI

SUPPLÉANT
M. Pascal VANHELDER

Le SIMOUV a ainsi participé à différentes réunions animées par le GART portant sur :

- les 26e Rencontres Nationales du Transport Public du 10 au 12 octobre 2017,
- les Assises de la Mobilité en date du 13 novembre 2017.

SMIRT

Le SIMOUV est adhérent au SMIRT (Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports), dont les compétences sont :

- la coordination des services organisés par les membres du SMIRT,
- la mise en place d'un système multimodal d'information à l'intention des usagers,
- la recherche de la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

Les représentants du SIMOUV au SMIRT, à la date du 31 décembre 2017, sont :

TITULAIRES
Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI,
M. Pascal VANHELDER

SUPPLÉANT :
M. Jean-Claude MESSAGER

Le SIMOUV a ainsi participé aux Conseils Syndicaux du SMIRT portant sur le vote de délibérations à caractère financier (rapport d'orientations budgétaires, budget primitif, compte administratif...) et aux groupes de travail de ce dernier, portant notamment sur la mise en œuvre d'un système billettique de transport interopérable au niveau régional.

Les services

L'ORGANIGRAMME DU SIMOUV AU 31 DÉCEMBRE 2017 EST LE SUIVANT :

Au 31 décembre 2017, les services du SIMOUV se composaient de 16 agents, dont 15 à temps complet et 1 à temps partiel, soit un effectif de 15,80 équivalents temps plein.

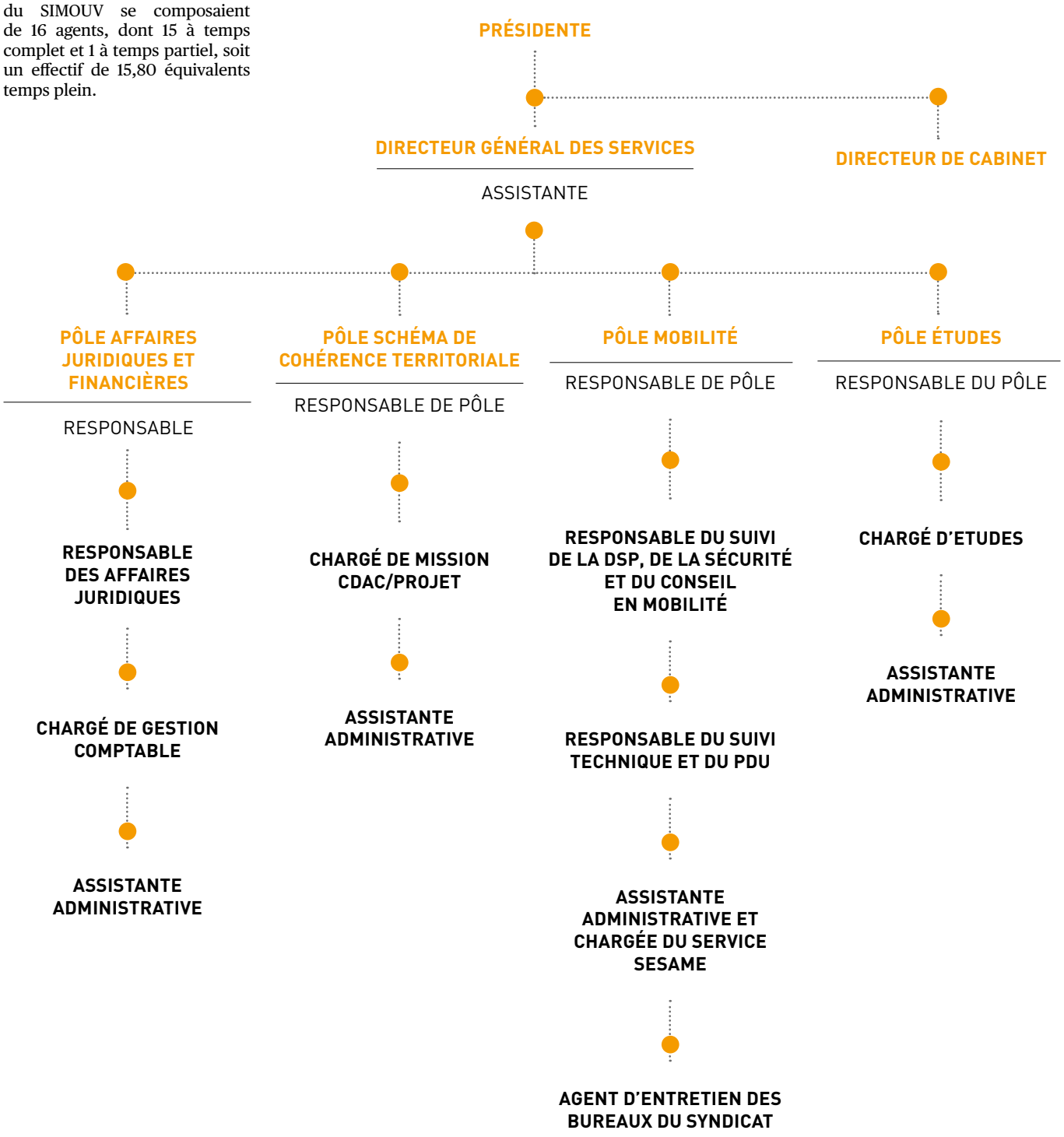

Les investissements menés & réalisés sur le réseau

EN QUALITÉ D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ, LE SIMOUV MET EN ŒUVRE DIFFÉRENTS INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS, CONFORMÉMENT AU PROGRAMME ET AU BUDGET ADOPTÉS ANNUELLEMENT PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE.

Par ailleurs, il appartient au Délégataire (Société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut) d'exécuter le programme pluriannuel d'investissement prévu au travers de la convention de délégation du 17 décembre 2015.

Au cours de l'année 2017, le Syndicat et le Délégataire CTVH ont donc mis en œuvre et achevé différents investissements destinés à améliorer la qualité du service public des transports urbains du Valenciennois.

Investissements réalisés par le SIMOUV

PROGRAMME DE RÉALISATION D'UNE ZONE DE RETOURNEMENT SUR LA PREMIÈRE LIGNE DU TRAMWAY VALENCIENNOIS

Par délibération en date du 16 décembre 2015, le Comité Syndical a décidé d'approuver le programme de réalisation d'une zone de retournement sur la première ligne du tramway Valenciennois.

Cet aménagement, situé à proximité de la station Vosges à Valenciennes, vise à rationaliser l'offre tramway au travers de la création d'un espace de stationnement de deux rames entre les intersections de la rue des Alpes et de la rue de la Savoie.

L'objectif consiste ainsi à disposer d'un réseau composé de deux antennes exploitées avec un intervalle de passage de 12 minutes et ayant un tronc commun dans la traversée du centre de Valenciennes.

Suite à la consultation lancée en juillet 2016, les travaux correspondants ont été réalisés en 2017 par la société COLAS RAIL pour un montant total de 2 275 903 € HT et en vue d'une prochaine mise en service.

Ce projet a fait l'objet d'une subvention du Conseil Régional Hauts-de-France pour un montant de 1 014 175,22 €.

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME BILLETTIQUE DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS VALENCIENNOIS

Le SIMOUV s'est inscrit dans une démarche de renouvellement du système billettique du réseau de transports urbains du Valenciennois, en vue d'une mise en service au cours de l'année 2018.

Le Comité Syndical du SIMOUV réuni le 7 mars 2017 a approuvé la signature du marché de travaux correspondants avec le groupement conjoint XEROX BUSINESS SOLUTIONS / SEMERU pour un montant total hors variante de 5 156 041,50 € HT.

Les travaux correspondants ont ainsi démarré à compter du mois de mai 2017.

Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'une subvention du fonds européen de développement régional pour un montant de 2 460 755,00 €.

REMISE EN CONFORMITÉ DES STATIONS DE LA PREMIÈRE LIGNE DU TRAMWAY VALENCIENNOIS

Depuis la mise en service de la première ligne de tramway le 3 juillet 2006, les stations de cette dernière ont subi différents désordres liés aux conditions climatiques, à l'usure, aux passages successifs des usagers et à des actes d'incivilité.

Dans ce cadre, le SIMOUV a conclu un accord-cadre en mai 2017 avec le groupement solidaire SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD / EIFFAGE ÉNERGIE INFRASTRUCTURE NORD/ ATF décomposé en deux lots :

- lot n°1 : génie civil (travaux de nettoyage, terrassements, pavage, reprise du béton...),
- lot n°2 : mobilier (travaux électriques, démontage et remontage du mobilier, remise en conformité...).

Des crédits de paiement ont été alloués pour ces opérations sur l'année 2017 à hauteur de 1 499 716,51 € HT.

Suite à la réalisation d'aménagements sur la station prototype « Bois des Montagnes » située à la Sentinelle, des travaux de remise en état de l'éclairage et de réfection des quais pour l'accès des personnes à mobilité réduite ont été mis en œuvre.

RENOUVELLEMENT DU PARC ROULANT

Dans la continuité du programme de renouvellement du parc roulant bus, 16 nouveaux bus CITARO C2 N 2 portes Euro 6, ont été acquis par le SIMOUV en 2017.
Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure qualité de service aux Personnes à Mobilité Réduite, 9 minibus Citroën Modulis 50 ont également été acquis par le SIMOUV en 2017.

OPÉRATIONS DE GRANDES RÉVISIONS DES RAMES DE TRAMWAY

Conformément au programme d'opérations dites de « Grandes Révisions » initié depuis le 30 juin 2016, plusieurs opérations de révision des 600 000 kms ont été réalisées par le Délégataire en collaboration avec la société ALSTOM sur 10 rames de tramway (démontage et remplacement des bogies, révision des pantographes, des rhéostats de freinage...) pour un montant de 598 002 € HT.

Investissements réalisés par le Délégataire CTVH

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC, LA SOCIÉTÉ CTVH A ENGAGÉ UN CERTAIN NOMBRE D'INVESTISSEMENTS PERMETTANT D'ASSURER L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE MIS À DISPOSITION PAR LE SIMOUV.

Au titre de l'année 2017, CTVH a donc notamment mis en œuvre les investissements suivants :

ENTRETIEN DU PARC ROULANT BUS

En accompagnement du programme de renouvellement du parc roulant bus, le Délégataire CTVH a procédé à différentes opérations de maintenance sur ce dernier.

Ces opérations ont notamment porté sur la remise en peinture (en rouge, nouvelle couleur du réseau) et le renouvellement de la sellerie de 38 véhicules pour un montant total de 206 404 €.

AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS DE L'ATELIER DÉPÔT-BUS DE SAINT-SAULVE

Dans le cadre de son obligation générale de maintenance des infrastructures et bâtiments du réseau, le Délégataire a réalisé différents travaux d'entretien des locaux de l'atelier dépôt-bus de Saint-Saulve.

Une enveloppe d'un montant de 157 044 € a ainsi été dédiée à la rénovation de bureaux (travaux de peinture, mise en place de LED sur les plafonds, réfection des sols…) et à l'amélioration des équipements collectifs (réaménagement des vestiaires et des sanitaires, remise en conformité des installations du restaurant d'entreprise…).

LOGICIEL MÉTIER - OUTILLAGES - SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Délégataire CTVH a également investi au cours de l'année 2017 dans la mise à jour du logiciel métier HASTUS, permettant la planification des services de bus et de tramway.
L'acquisition de nombreux matériels et outillages industriels a également été réalisée en 2017 (compresseurs, passerelles, presses, ponts élévateurs…).

Ces investissements ont représenté une somme de 261 120 €.

Par ailleurs, le Délégataire a également déployé sur le site Transvilles un portail en ligne permettant aux usagers d'établir des demandes de subventionnement au titre du transport scolaire des collégiens et lycéens. Les systèmes centraux tels que la signalisation ferroviaire, la gestion technique centralisée et les systèmes d'aide à l'exploitation ont également été mis à jour dans le cadre de la réalisation de la zone de retournement sur la première ligne du tramway.

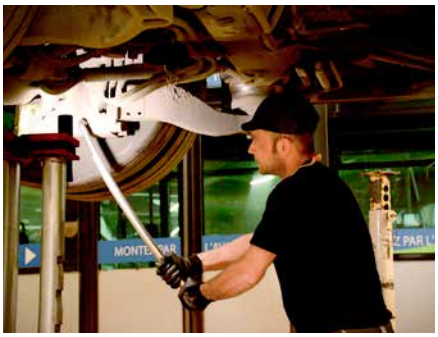

Les finances

LE BUDGET 2017 DU SYNDICAT A ÉTÉ VOTÉ LE 07 AVRIL 2017 ET A FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE LE 21 DÉCEMBRE 2017.

Les montants ainsi votés (opérations réelles et d'ordres) s'élèvent à 118 375 646.98 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 67 169 457.12 € en dépenses et recettes d'investissement.

Les réalisations budgétaires (opérations réelles dont rattachements) au titre de l'année 2017 peuvent être synthétisées comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
77 066 260.27 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
81 843 622.97 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
19 586 096.66 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT
23 615 721.39 €

Les représentations graphiques suivantes illustrent la composition des dépenses et recettes[1] exécutées au titre de l'année 2017.

[1] *Pour les seules opérations d'ordres*

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

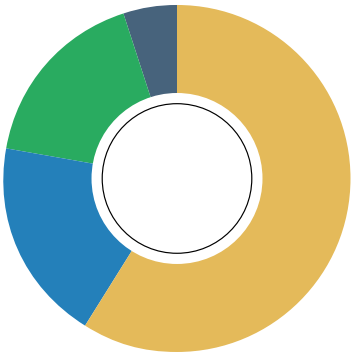

- **19%** - Dotations et participations
- **5%** - Produits exceptionnels
- **59%** - Versement transport
- **17%** - Recettes du réseau

VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

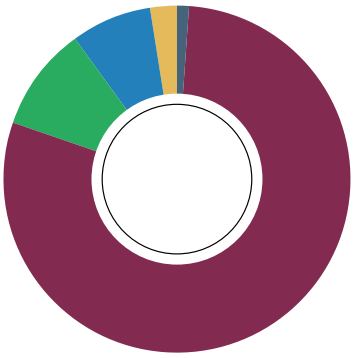

- **7,57%** - Charges exceptionnelles
- **79,31%** - Charges du réseau et indemnités des élus
- **1,14%** - Charges de personnel
- **2,36%** - Dépenses courantes de fonctionnement (dont crédit bail matériel roulant)
- **9,62%** - Charges financières

VENTILATION DU COÛT DU RÉSEAU

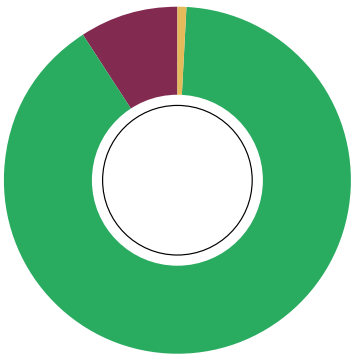

- **9% - 5 199 515,76 €** Participation aux charges de l'exploitant
- **1,42% - 863 430,33 €** Intermodalité avec le réseau Arc en Ciel
- **90% - 54 581 598,00 €** Transport scolaire

VENTILATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

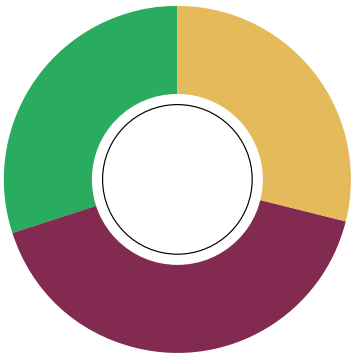

- **41%** - Immobilisations corporelles
- **29%** - Emprunts et dettes assimilées
- **30%** - Immobilisations en cours

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2008/2017

	2008	2009	2010	2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS RATTACHEMENT)	**38 995**	**39 987**	**46 620**	**43 429**	**41 749**	**54 964**	**52 446**	**67 208**	**68 179**	**74 892**
CHARGES DE PERSONNEL	627	715	812	850	916	942	937	866	952	874
PART DES CHARGES DE PERSONNEL DANS LES DRF	1,61%	1,79%	1,74%	1,96%	2,19%	1,71%	1,79%	1,29%	1,40%	1,17%
COÛT DU RÉSEAU	29 164	30 460	37 090	33 840	32 422	43 847	40 961	50 700	57 715	59 151
DONT SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	29 057	30 332	36 961	33 641	31 878	43 101	40 848	44 578	40 031	59 018
PART DES CHARGES DE GESTION COURANTE DANS LES DRF	74,79%	76,17%	79,56%	77,92%	77,66%	79,77%	78,10%	75,44%	84,65%	78,98%
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	697	724	616	691	634	1 897	2 170	1 787	1 694	1 643
PART DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL DANS LES DRF	1,79%	1,81%	1,32%	1,59%	1,52%	3,45%	4,14%	2,66%	2,48%	2,19%
INTÉRÊTS DE LA DETTE	8 051	7 904	7 773	7 611	7 673	7 825	7 990	8 988	7 532	7 397
PART DES INTÉRÊTS DE LA DETTE DANS LES DRF	20,65%	19,77%	16,67%	17,53%	18,38%	14,24%	15,23%	13,37%	11,05%	9,88%
AUTRES DÉPENSES	456	184	329	437	104	453	388	4 867	286	5 827
PART DES AUTRES DÉPENSES DANS LES DRF	1,17%	0,46%	0,71%	1,01%	0,25%	0,82%	0,74%	7,24%	0,42%	7,78%

ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017
FIN 2017, L'ENCOURS DE LA DETTE ATTEINT 154 058 279,69 €

RÉFÉRENCE DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2017	TAUX AU 31/12/2017	DURÉE RÉSIDUELLE ANNUELLE	SCORE GISSLER
V021180/cc	12 049 806,21	5,75%	27	TAUX FIXE
V021181/oc	9 168 509,86	5,15%	14	TAUX FIXE
4511813	3 318 948,97	1,78%	8	TAUX FIXE
7565808 (ex SIPES)	661 915,54	6,56%	11	TAUX FIXE
77800992Y	6 259 090,67	4,45%	28	TAUX FIXE
77800992Y	3 221 666,66	4,09%	29	3B
99141634101bis	16 271 000,41	5,54%	27	TAUX FIXE
99144249301	13 783 702,29	4,98%	27	1B
99141634204bis	7 759 962,67	4,29%	28	TAUX FIXE
99142885529	4 025 447,56	4,09%	27	3B
MON239593EUR	23 864 732,74	5,75%	27	TAUX FIXE
MPH258871EUR	10 864 227,07	5,23%	29	3B
MIS283654EUR	10 864 227,01	4,70%	29	TAUX FIXE
MIS283654EUR-2	1 484 483,08	0,90%	11	TAUX FIXE
MIN239581EUR	11 972 416,56	4,45%	28	TAUX FIXE
MPH259022EUR	6 172 352,95	4,09%	29	3B
362588	12 315 789,44	1,75%	36	TAUX FIXE
TOTAL	**154 058 279,69**	**MOYENNE DE 4,33%**	**MOYENNE DE 25 ANS**	

PROJECTION BUDGÉTAIRE 2018-2020

ANNÉE	2018	2019	2020	ANNÉE	2018	2019	2020
DÉPENSES EN € HT				RECETTES EN € HT			
Charges à caractère général	550 000,00 €	555 500,00 €	561 055,00 €	Versement transport	47 000 000 €	47 000 000 €	47 000 000 €
Charge de personnel et élus	1 100 000,00 €	1 111 000,00 €	1 122 110,00 €	Fond de compensation VT	360 000 €	360 000 €	360 000 €
Recrutement RH (2 agents)	75 000,00 €	101 000,00 €	102 010,00 €				
Crédit bail	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	Reversement recettes commerciales et diverses	8 666 526 €	8 599 091 €	8 660 667 €
				Reversement recettes scolaires	4 827 782 €	4 843 987 €	4 860 192 €
Charges au Délégataire (hors gratuité) suite avenant 1	53 500 685 €	52 767 710 €	52 605 354 €				
Sécurité des transports au travers de médiateur (contrat de DSP)	200 000 €	302 000 €	308 040 €				
WIFI tramway	30 000 €	30 000 €	30 000 €				
CONTOURNEMENT NORD	1 000 000 €						
Charges au Délégataire (gratuité transports scolaires) suite avenant 1	4 827 782 €	4 843 987 €	4 860 192 €	DGF Lycéens	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
Convention SNCF transports scolaires	85 000,00 €	86 700,00 €	88 434,00 €	DGF Collégiens	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
Transports scolaires interurbains	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	Financement interurbains par le Conseil Régional	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
Tarification sociale	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	Lycéens – Conseil Régional	1 121 265,70 €	1 121 265,70 €	1 121 265,70 €
Intégration TER	130 000,00 €	131 300,00 €	132 613,00 €				
Intégration Arc en ciel	900 000,00 €	909 000,00 €	918 090,00 €				
Charge de la dette	7 323 171,90 €	7 197 243,03 €	7 062 696,36 €	Participation des membres du SIMOUV	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €
Charges exceptionnelles	60 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Excédent	4 400 000,00 €	2 417 164,17 €	2 508 140,52 €
remboursement VT indu	2 018 005,00 €						
Dépenses imprévues	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €				
Virement à la section d'investissement (minimum amortissement de la dette)	3 255 820,69 €	3 392 935,16 €	3 537 292,63 €				
Solde de transfert en section d'investissement	360 109,55 €	1 903 133,03 €	2 172 378,45 €				
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**78 915 574,28 €**	**76 881 508,01 €**	**77 050 265,23 €**	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**78 915 574,28 €**	**76 881 508,01 €**	**77 050 265,23 €**
Amortissement de la dette	3 255 820,69 €	3 392 935,16 €	3 537 292,63 €				
Investissements contractuels	3 225 001,48 €	2 697 048,61 €	2 587 048,40 €	Subvention investissement par les membres	7 000 000,00 €	7 500 000,00 €	7 500 000,00 €
				Conseil Régional P+R de Saint-Amand-les-Eaux Demande en cours	100 000,00 €		
Investissements au titre de :	3 817 943,90 €	6 197 943,90 €	6 777 943,90 €				
Exploitation du réseau	1 572 943,90 €	1 522 943,90 €	1 802 943,90 €				
Bâtiments	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
Sécurité	920 000,00 €	350 000,00 €	50 000,00 €				
Études et PDU	500 000,00 €	770 000,00 €	770 000,00 €				
SCOT	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
Loi sur la transition energétique	300 000,00 €	3 200 000,00 €	2 500 000,00 €				
Liaison Hôpital	70 000,00 €	200 000,00 €	1 500 000,00 €				
Divers	205 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €				
				Virement de la Section de Fonctionnement	3 615 930,24 €	5 296 068,19 €	5 709 671,08 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**10 298 766,07 €**	**12 287 927,67 €**	**12 902 284,93 €**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**10 715 930,24 €**	**12 796 068,19 €**	**13 209 671,08 €**
TOTAL CUMULÉ	**89 214 340,35 €**	**89 169 435,68 €**	**89 952 550,16 €**	**TOTAL CUMULÉ**	**89 631 504,52 €**	**89 677 576,21 €**	**90 259 936,31 €**

Le service public

L'ANNÉE 2017 EST LA SECONDE ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Cette année a vu se poursuivre les relations de travail instaurées dès l'année 2015 à l'arrivée à la tête du réseau du groupe RATP Dév dans le cadre d'une année d'exploitation du réseau via un marché négocié de trois mois, puis une convention provisoire. Au-delà des relations quotidiennes qu'il peut y avoir entre la Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut et le SIMOUV, des réunions entre les directions des deux structures se sont tenues aux dates suivantes :

- 20 janvier,
- 27 mars,
- 27 avril,
- 23 juin,
- 27 septembre,
- 7 novembre,
- 20 décembre.

L'année 2017 a été également l'occasion de célébrer les 5 ans de l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO. À l'initiative du Sous-Préfet de Valenciennes, 6 rames de tramway du réseau ont été habillées avec des éléments rappelant l'histoire et le patrimoine minier. Une cérémonie a été organisée le 4 mars au dépôt de Saint-Waast.

Certains éléments ont été mis en place pour améliorer la qualité de l'information des voyageurs, comme une application mobile, indiquant notamment en temps réel les durées d'attente pour les prochains départs à l'arrêt sélectionné.

Plusieurs faits marquants ont eu lieu lors de cette année 2017. Tout d'abord l'incendie du Pont Villars en avril, qui a engendré des contraintes d'exploitation et obligé à dévier certaines lignes qui empruntaient cet ouvrage. De même, la station « Hôtel de Ville » a été fermée au mois de juin pour faire face aux incidents qui se sont multipliés à cet endroit du réseau. L'année 2017 a vu également démarrer le lancement des travaux de la tranche ferme du marché de renouvellement de la billettique, en vue de remplacer la Transcarte en fonction depuis 1997. Enfin, l'année a été marquée par la mise en place en septembre de liaisons transfrontalières vers Quiévrain et Péruwelz, permettant un accès aux deux gares de ces communes et la desserte de certains établissements scolaires.

Le nombre de voyages réalisés sur le réseau a diminué en 2017 par rapport à 2016 de 8,1 %, avec une réduction des kilomètres bus et tramway, mais une augmentation de ceux réalisés par le service Sésame. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution à savoir la modification de l'offre de transports, les différents événements intervenus impactant le réseau (incendie du pont Villars, fermeture de l'arrêt « Hôtel de Ville ») et la modification de la gamme tarifaire en 2016.

Chiffres issus du rapport du Délégataire 2017

RÉPARTITION DU KILOMÉTRAGE 2017

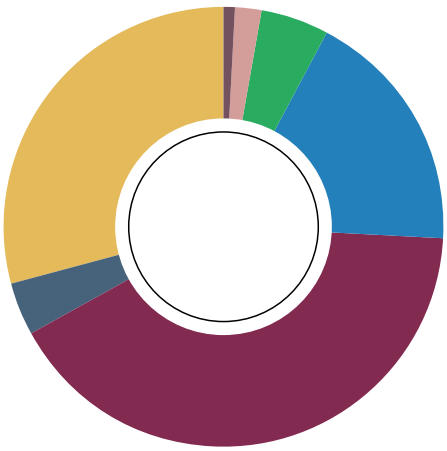

- **18%** - Tramway
- **41%** - Bus
- **4%** - Sésame Propres
- **29%** - Bus affrétés
- **1%** - Sésame sous-traités
- **2%** - Taxival
- **5%** - Lignes régionales sous convention SIMOUV

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE VOYAGES

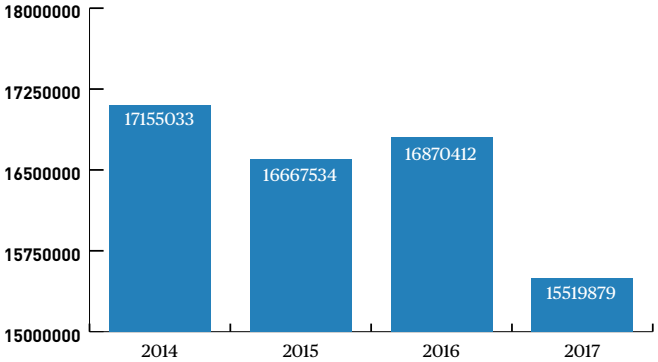

ÉVOLUTION DES KILOMÈTRES PAR MODE

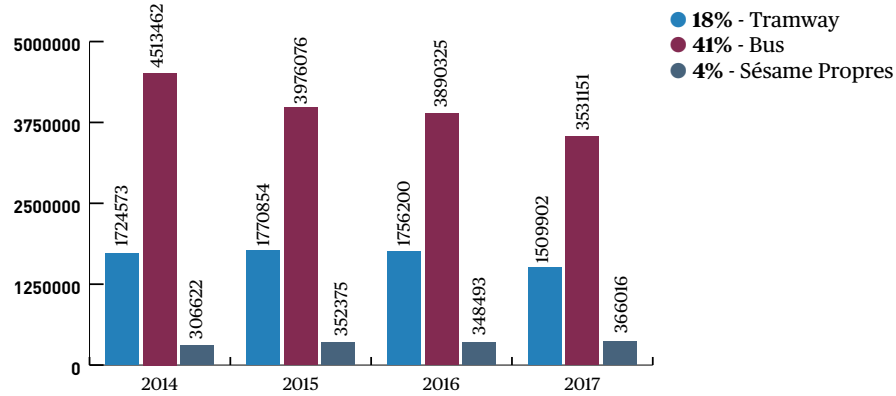

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES COMMERCIAUX

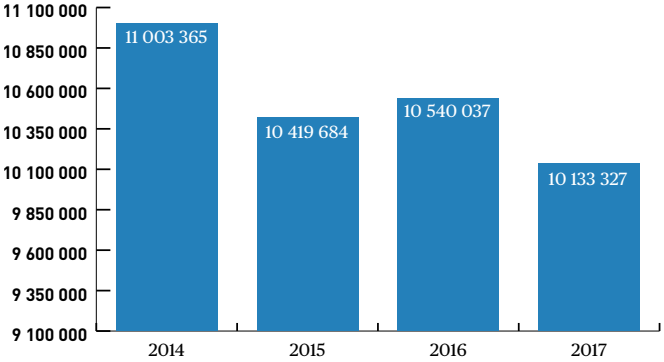

Le tableau suivant détaille le nombre de voyages sur le nombre de kilomètres roulés par ligne.

NUMÉRO DE LIGNE	TYPE DE LIGNE	VOYAGES/KM 2016	VOYAGES/KM 2017
T1	TRAMWAY	5,9	6,79
T2	TRAMWAY	4,17	4,72
1	ESSENTIELLES	2,03	1,93
2	ESSENTIELLE	1,85	2,07
3	ESSENTIELLE	1,95	1,69
4	ESSENTIELLE	2,55	2,19
S1	PRINCIPALE	1,46	1,25
S2	PRINCIPALE	2,05	2,17
12	PRINCIPALE	1,89	1,85
13	PRINCIPALE	1,65	1,69
14	PRINCIPALE	0,76	0,69
15 ou 5	ESSENTIELLE	2,22	2,16
16 ou 6	ESSENTIELLE	1,7	1,71
30	PRINCIPALE	1,5	1,22
100	LOCALE	0,53	0,57
100 express	LOCALE	0,23	0,13
101	LOCALE	0,33	0,39
102	LOCALE	0,66	0,77
103	LOCALE	0,38	0,36
104	LOCALE	0,67	0,63
105	LOCALE	0,4	0,13
106	LOCALE	0,62	0,5
107	LOCALE	0,81	0,7
108	LOCALE	0,32	0,24
109	LOCALE	0,44	0,37
110	LOCALE	0,89	0,78
111	LOCALE	0,11	0,34
112	LOCALE	0,29	0,22
116	LOCALE	-	0,44
121	LOCALE	0,42	0,38
131	LOCALE	0,65	0,42
133	LOCALE	0,48	0,41
223	LOCALE	0,12	0,02
Navette Aérodrome	LOCALE	0,26	0,31
Navette GSK	LOCALE	0,12	0,14

Le fonctionnement du réseau

LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU ET LES MODIFICATIONS PROVISOIRES

Suite au désengagement du Conseil Départemental du financement des transports scolaires, des modifications ont été opérées sur le réseau de bus et tramway en janvier 2017, en anticipation de celles prévues en application de la DSP, sans modifications de tracés de ligne. Les modifications majeures sont une suppression des dernières courses peu ou pas utilisées sur les lignes de bus en semaine, le samedi ou le dimanche, ou de la détente d'horaires pour les lignes 1, 2, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 30, S2, 100 et 102. La « navette Hôpital » a été par ailleurs supprimée. Pour les lignes de tramway, des retournements sont opérés aux heures creuses. Les terminus partiels sont situés à l'arrêt « Dutemple » sur la T1 et à l'arrêt « Brunehaut » sur la T2. Le SIMOUV a pu rencontrer les maires des communes impactées par ces modifications.

Une seconde modification du réseau a eu lieu au 4 septembre 2017, prenant en compte les déviations des lignes 1, S1 et 30, impactées par l'incendie du Pont Villars. Les principales modifications sont les suivantes :

- la ligne 1 est scindée en 2, la partie « Saint-Waast » / « Valenciennes Gare » est reportée sur la ligne T1,
- la ligne S1 est également scindée en 2, avec un premier tronçon « Vosges » / « Saint-Waast » et un second « Valenciennes Gare » / « Bruay Place »,
- le terminus de la ligne 30 s'opère à l'arrêt « Sainte Catherine » et emprunte l'itinéraire de la ligne 110 à partir de l'arrêt « Quartier Lomprez »,
- la ligne 15 devient la ligne 5 et dessert désormais la gare de Quiévrain en Belgique,
- la ligne 16 devient la ligne 6 et change de parcours. Les antennes « Onnaing Toyota » et « Rombies » sont supprimées et la desserte de ces secteurs est réalisée par une nouvelle ligne 116. La nouvelle ligne 6 trouve son nouveau terminus sur la commune de Fresnes-sur-Escaut à l'arrêt « Fresnes Cachin ». De ce fait, la ligne 100 change de tracé et ne dessert plus Fresnes, démarrant de Hergnies jusqu'à « Condé Place ». La ligne 100 express suivra le même itinéraire que la ligne 100 modifiée,
- la ligne 14 desservira la gare de Péruwelz en Belgique, avec 5 allers et 6 retours par jour en semaine scolaire et non scolaire,
- des changements sont opérés sur la ligne S2 suite aux travaux de l'échangeur de « Petite-Forêt » et à la création d'un arrêt à proximité de la passerelle. L'ancien arrêt « Passerelle » devient l'arrêt « Gay Lussac »,
- la ligne 102 change d'itinéraire afin de desservir la zone commerciale à l'arrêt « Petit Couvent » par deux courses en semaine l'après-midi,
- une desserte du quartier de la route d'Aulnoy à Marly est réalisée par la ligne 103 aux heures de pointes,
- après la suppression de la navette et afin de répondre à la problématique spécifique des employés du centre hospitalier, une ligne H est créée permettant une desserte depuis et vers « Saint-Waast » aux horaires de prise et de fin de services. 2 départs le matin sont créés ainsi que deux retours le soir.

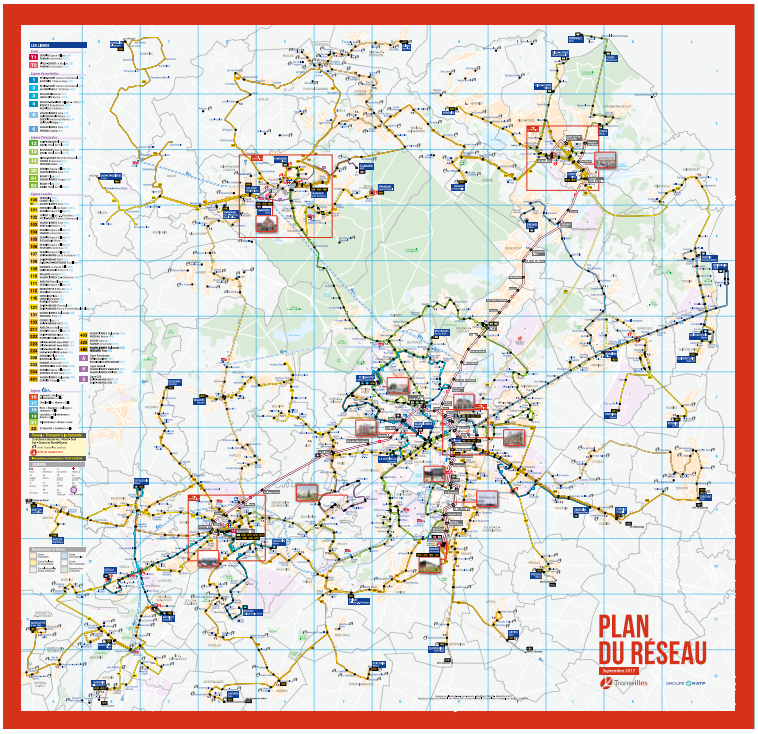

Des réunions ont permis de préparer les modifications de réseau engendrées par les travaux prévus en 2018 rue de la gare à Prouvy.

Les lignes et gares intégrées au réseau Transvilles

L'accès au TER dans les gares internes au ressort territorial du SIMOUV est possible depuis 2007. Cette intégration se poursuit à l'heure actuelle sur les 12 gares du Valenciennois dans le cadre d'une convention passée avec la Région Hauts-de-France.

LE SIMOUV CONVENTIONNE DÉSORMAIS ÉGALEMENT AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE, QUI A PRIS LA COMPÉTENCE DU TRANSPORT INTERURBAIN, AFIN D'INTÉGRER À L'OFFRE URBAINE LES LIGNES DU RÉSEAU RÉGIONAL TRAVERSANT LE RESSORT TERRITORIAL. 3 DES 4 PÉRIMÈTRES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT DE LA RÉGION SONT PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU DU VALENCIENNOIS.

La tarification

LES PARTENARIATS

Suite aux échanges tenus entre le SIMOUV, CTVH et la SNCF, une convention a été signée le 7 juillet 2016 afin d'acter la mise en place de 2 forfaits à destination des étudiants de l'agglomération valenciennoise, et ce afin de facilité et développer leur mobilité pour l'année universitaire. Ces forfaits proposent des réductions pour différents services de déplacements du groupe SNCF (ID Vroom, Ouibus, carte SNCF) et un accès aux abonnements annuels ou à 10 titres à un tarif préférentiel. Cette collaboration a été poursuivie en 2017.

CHIFFRES CLÉS

22,52

Nombre de kilomètres par habitant réalisés en 2017

44,02

Nombre de voyages par habitant réalisés en 2017

24,22

Taux de couverture du réseau (recettes sur dépenses)

LES TITRES DE TRANSPORTS

La gamme tarifaire n'a pas subi de changement en 2017. Celle-ci avait été modifiée en 2016 suite au désengagement du Conseil Départemental dans le financement du transport des collégiens, qui avait abouti à une réflexion sur la tarification à destination des scolaires (lycéens et collégiens) et des jeunes.

Pour la rentrée 2017-2018, l'exploitant a mis en place un service permettant la demande en ligne de pass scolaires. Sur un peu plus de 10 000 pass scolaires subventionnés, près de 90 % des bénéficiaires ont fait leur demande en ligne.

Le transport à la demande

EN COMPLÉMENT DES LIGNES RÉGULIÈRES, EXISTE LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE TAXIVAL. IL A POUR OBJECTIF PRINCIPAL DE PROPOSER UNE DESSERTE DES ZONES PEU DENSES DU VALENCIENNOIS.

Au sein de ces 5 zones, les usagers peuvent réserver un taxi affrété par Transvilles qui les transporte :
> soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
> soit entre 1 arrêt de la zone et un arrêt de rabattement en correspondance avec les lignes régulières Transvilles ou le TER.

Ces arrêts sont situés soit à des arrêts de bus existants, soit à des points stratégiques des communes concernées.

Ce service fonctionne de 6h30 à 20h30 du lundi au samedi et est accessible avec tous les titres Transvilles à l'exception des titres scolaires. Les tickets Transval Journée sont en vente à bord des véhicules.

TAXIVAL SECTEUR NORD

Le Taxival du secteur Nord dessert les communes de Bruille-Saint-Amand, Château-L'Abbaye, Flines-les-Mortagne, Hasnon, Hergnies, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelle, et Odomez.
Il dessert également les arrêts « Cubray », « Judo Club », « Espace Santé », « Place Saubois », « Rue du Carme », « Rue de Roubaix » et « Parc Naturel Régional » de Saint-Amand-les-Eaux.
Dans la zone Taxival Amandinois, les usagers peuvent se déplacer :
> soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
> soit entre 1 arrêt de la zone et les arrêts « Saint-Amand Place », « Saint Amand SNCF », « Saint Amand Centre Commercial », « Saint Amand Thermal », « Saint-Amand Hôpital », « Saint Amand Elnon » et « Le Boulon ».

TAXIVAL SECTEUR NORD-OUEST

Le Taxival secteur Nord-Ouest dessert les communes de Lecelles et Thun-Saint-Amand. Dans la zone Taxival Nord-Ouest, les usagers peuvent se déplacer :
> soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
> soit entre 1 arrêt de la zone et les arrêts « Saint Amand Place », « Saint Amand SNCF », « Saint Amand Centre Commercial », « Centre Thermal », « Saint-Amand Hôpital » et « Saint Amand Elnon ».

TAXIVAL SECTEUR SUD

Le Taxival secteur Sud dessert les communes d'Artres, Famars, Monchaux-sur-Écaillon, Quérénaing et Verchain-Maugré. En 2017, vient s'ajouter à ces communes celle de Maing. Désormais, sont accessibles par TAD les arrêts « La Rie », « Maing Mairie » et « Maing Rucart ».
Dans la zone Taxival Sud, les usagers peuvent se déplacer :
> soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
> soit entre 1 arrêt situé dans la zone et la station de tramway « Famars Université ».

TAXIVAL SECTEUR EST

Le Taxival secteur Est dessert les communes de Curgies, Estreux, Préseau, Rombies et Sebourg.
Dans la zone Taxival Est, les usagers peuvent se déplacer :
> soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
> soit entre 1 arrêt de la zone et les arrêts « Quarouble » et « Monmousseau ».

TAXIVAL SECTEUR OUEST

Le Taxival secteur Ouest dessert les communes d'Avesnes-le-Sec, Bouchain, Haspres, Hordain, Lieu-Saint-Amand, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing, Neuville-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, et Wavrechain-sous-Faulx.
Il dessert également les arrêts « Parrain », « Douchy Nations », « Kennedy », « Barbusse », « Douchy Mairie Annexe », « Joliot Curie » et « Bocca » situés à Douchy-Les-Mines.
Dans la zone Taxival Ostrevant, les usagers peuvent se déplacer :
> soit entre 2 arrêts situés dans la zone ;
> soit entre 1 arrêt situé dans la zone et les arrêts « Neuville Mairie », « Roeulx Roquebrune » et « Éclaireur ».

Des courses virtuelles existent sur certaines lignes du réseau. Ces dernières sont déclenchables via réservation sur les lignes 222, 223 et 224 (une course le matin et une course l'après-midi en période scolaire, non scolaire et le dimanche). Une offre de transport existe également sur les lignes 1 (5 courses par sens) et 102 (4 courses par sens) les dimanches et fêtes.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURSES TAD

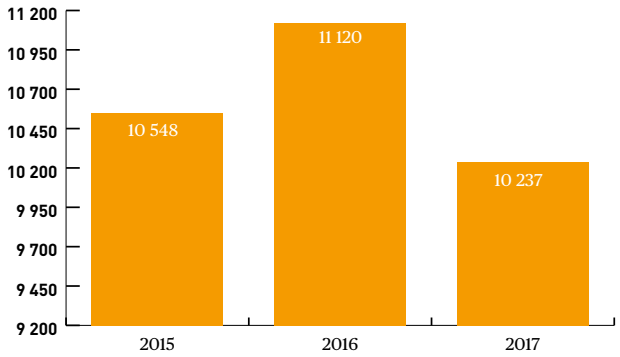

Entre 2016 et 2017, l'utilisation de Taxival a diminué de près de 8%. Le secteur Nord demeure toujours celui pour lequel il y a le plus grand nombre de réservations du TAD.

CHIFFRES CLÉS

5

le nombre de secteurs TAD en 2017

3

le nombre d'arrêts TAD créés en 2017

Le service Sésame

POUR QUI ?

Sésame s'adresse aux personnes présentant des handicaps moteurs ou visuels permanents ou temporaires, ne leur permettant pas d'utiliser le réseau Transvilles. La Commission relative au transport des Personnes à Mobilité Réduite du SITURV accrédite les droits et fait procéder, si besoin, à un examen complémentaire par un médecin assermenté. Le transport est assuré par des minibus spécialement aménagés pour favoriser l'accès des fauteuils roulants ou par des taxis affrétés par nos services. La prise en charge s'effectue à la porte du domicile, et l'arrêt à la destination demandée. Entièrement au service des voyageurs lors de leurs déplacements, le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule.

AVEC QUEL TITRE ?

Sésame est accessible avec les titres de transport suivants chargés sur une Transcarte : Transval, Transéco, abonnements Pass Lib et Pass Lib+ Mensuel, Pass Jeune Mensuel ou Pass Booster Mensuel. La tarification est la même que sur le réseau de bus. Les titres Pass Senior annuel, Pass Jeune annuel, Arc-en-ciel, Transval P+R, Transval Journée, Mimosa et Pass City mensuel ne sont pas admis sur le service Sésame.

La prise en charge s'effectue à la porte du domicile, et l'arrêt à la destination demandée. Entièrement au service des voyageurs lors de leurs déplacements, le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule.

QUAND ?

Le service Sésame de Transvilles fonctionne du lundi au samedi de 6h à 21h sur l'ensemble du réseau Transvilles.
Les dimanches et jours fériés (à l'exception du 1er mai), le service fonctionne de 8h à 20h.
Les bénéficiaires du Service Sésame peuvent appeler le 03 27 14 52 52 du lundi au samedi de 7h à 19h pour réserver leurs déplacements, sous réserve de disponibilités des véhicules.

PRODUCTION 2017

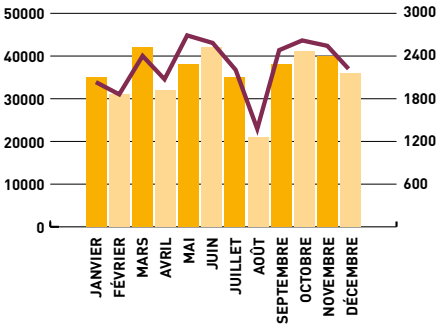

Total course
Total Km

DÉPLACEMENTS 2017 PAR MOTIF

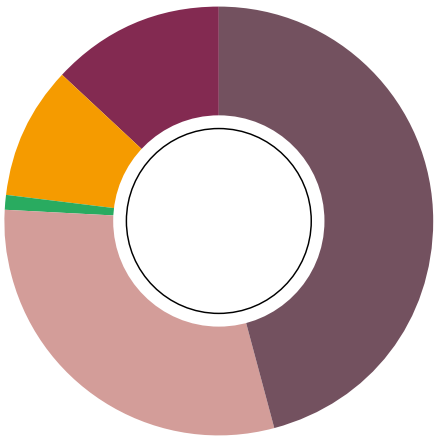

- **13%** - Accueil jour
- **46%** - CAT Travail
- **30%** - Loisirs
- **1%** - Non défini (étudiants à partir du 1/11)
- **10%** - Stages

Sécurité autour du tramway et du bus

Des réunions concernant la sécurité ferroviaire sont organisées avec les services de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) et du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) 3 fois par an pour aborder les problèmes rencontrés sur les voies du tramway et également des problèmes concernant le matériel roulant.
Ces 3 réunions ont eu lieu en 2017 :
> le 2 février ;
> le 27 juin ;
> le 24 octobre.

Quelques points concernant la sécurité tramway sont à noter :
> En fin d'année 2017, la panne du système KFS sur certaines rames, qui ne peuvent de ce fait plus circuler sur la voie unique, oblige à réduire la fréquence sur la T2, avec un tramway toutes les 24 minutes au lieu de 12 habituellement.
> Suite au déraillement du tramway le 26 septembre 2016 au giratoire de l'Université, lors duquel la rame a percuté un poids lourd, un réaménagement de l'intérieur du giratoire a été réalisé (coupe des arbres et des masques de visibilité) ainsi qu'un renforcement de la signalisation (doublement des R24 en flip-flop).
> Un manque de ballast a été détecté en mars entre les stations « Jaurès » et « Bellevue » de la ligne T1. Des restrictions de vitesse ont été appliquées le temps de reprise du ballast sur 700 mètres.
> Dans le cadre des travaux de sécurisation des carrefours et suite à la demande du STRMTG, un feu flip-flop a été installé au carrefour Finez à Valenciennes.

LE SUIVI DE LA SÉCURITÉ

Les services du SIMOUV et de Transvilles sont régulièrement invités aux différentes réunions de sécurité par Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, afin notamment d'intervenir sur les accidents du tramway et le comportement des voyageurs dans les bus et les tramways, mais également pour évoquer les différentes problématiques de sécurité touchant de près ou de loin les transports en commun.

Ces réunions ont eu lieu :
> le 20 février : réunion de travail Grand Prix de Denain 2017,
> le 10 mars : État d'urgence - rappel des mesures de vigilance dans les lieux touristiques et les transports publics,
> le 14 mars : réunion visant à déterminer les mesures de sécurité à prévoir en vue du festival « Les Turbulentes » - 19ème édition,
> le 7 juin : réunion d'information sur les travaux estivaux sur l'autoroute A2,
> le 26 juin : Réunion concernant les mesures de sécurité à mettre en place dans le cadre de l'organisation de l'Urban Trail à Valenciennes,
> le 7 septembre : Réunion sur le dispositif de sécurité mis en place à l'occasion de la rencontre VAFC - RC Lens.

Des actions conjointes entre les forces de l'ordre et les services de contrôle de Transvilles sont régulièrement menées afin d'améliorer la sécurité sur l'ensemble du réseau.

Les Dossiers de Sécurité de la zone de retournement tramway à la station « Vosges »

Dans le cadre du projet de réalisation d'une zone de retournement des tramways dans l'agglomération Valenciennoise, le SIMOUV a mis en place en 2016 des documents demandés par le STRMTG, qui doit les valider au fur et à mesure de l'avancée du projet. Le Dossier de Définition de Sécurité et le Dossier Préliminaire de Sécurité ont été validés en 2016. Le Dossier de Sécurité qui nécessitait une approbation préfectorale de l'État pour autoriser la mise en service a été approuvé par un arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2017.

Les Dossiers de Sécurité des travaux du Contournement Nord de Valenciennes

Les travaux du Contournement Nord Valenciennes, sous maîtrise d'ouvrage départementale, viennent impacter directement la ligne de tramway T2 du réseau de Valenciennes. Le SIMOUV doit se faire le relai du Conseil Départemental auprès du STRMTG sur les sujets de sécurité ferroviaire et transmettre, après analyse, les documents de sécurité produits dans le cadre de ces travaux. Les services de l'État doivent valider, au fur et à mesure de l'avancée du projet, ces documents s'inscrivant dans le cadre du décret n°2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés.

Un Dossier de Définition de Sécurité (DDS) au stade préliminaire du projet a été envoyé pour information aux services de l'État le 23 mai 2017. En effet, l'article 26 du décret précise qu'un DDS doit être produit « lorsqu'il s'agit de création de lignes ou d'automatisation du système ». Une demande de mise en exploitation anticipée est à intégrer dans le Dossier Préliminaire de Sécurité, permettant le démarrage des travaux et pour lequel est requis une approbation de l'État. Il a été envoyé le 23 octobre 2017 et déclaré complet le 18 décembre 2017. L'arrêté préfectoral d'approbation interviendra en 2018, année lors de laquelle se poursuivra la production des documents de sécurité nécessaires dans le cadre de ces travaux.

Le Dossier de Sécurité Actualisé

Selon le décret n°2003-425 relatif à la sécurité des transports publics guidés, le niveau de sécurité de tout système de transport devait être périodiquement réévalué. En cela, le SIMOUV devait élaborer un Dossier de Sécurité Actualisé dix ans après l'autorisation de mise en service de la ligne 1 du tramway le 30 juin 2006. Ce dossier permettait notamment de faire un point sur les éventuelles modifications apportées au système, et de réaliser un retour sur les événements ayant eu lieu au cours de l'exploitation. Ce document a été déposé dans une première version auprès des services de l'État en décembre 2015, et a été complété en juin et novembre 2016, dans le cadre des échanges avec les services de l'État. Un retour des services de l'État a été réalisé le 30 août 2017 et des observations ont été formulées, observations qui feront l'objet d'un suivi lors des futures réunions d'exploitation.

Appareil de voie, zone de retournement à « Vosges »

LES ACCIDENTS EN 2017

- 13 accidents tramway, toutes circonstances confondues,
- 86 accidents bus.

Les accidents concernant les bus ont diminué de près de 19 % par rapport à l'année 2016, les accidents tramway toutes circonstances confondues sont toujours en diminution (16 en 2016). Aucun déraillement n'a eu lieu lors de l'année 2017 sur le réseau de tramway. La majeure partie des freinages d'urgence réalisés par les conducteurs de tramway sont dus à l'inattention des piétons ou le non respect des règles de conduites par les automobilistes.

Un accident en 2017 a fait l'objet d'une analyse :

- le 31 juillet 2017 : sur la ligne T1, la rame quitte la station « Jules Chevalier » vers la station « Chemin Vert » à Aulnoy-lez-Valenciennes. Avant l'intersection, un cycliste surgit sur la droite et traverse le passage piéton sur son vélo. Celui-ci est percuté par la rame qui réalise un freinage d'urgence de 14 mètres avant de s'arrêter.

CHIFFRES CLÉS

48

le nombre de stations de tramway du réseau Valenciennois

Le Plan de Déplacements Urbains

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) EST UN DOCUMENT OFFICIEL QUI DÉFINIT POUR 10 ANS L'ORGANISATION DES TRANSPORTS DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES, DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POUR LES 81 COMMUNES DU RESSORT TERRITORIAL DU SIMOUV.

Le PDU en cours a été adopté le 4 décembre 2014. Les objectifs d'évolution des parts modales sont les suivants :

ÉVOLUTIONS DES PARTS MODALES ENTRE 2011 & 2023

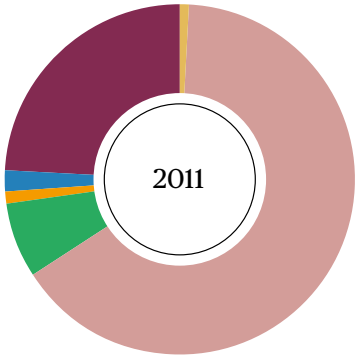

- **1%** - Autres modes
- **65%** - Voiture
- **7%** - TC
- **1%** - 2 roues motorisées
- **2%** - Vélos
- **24%** - Marche

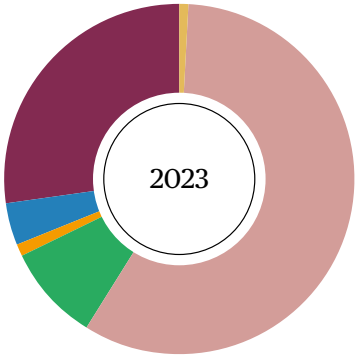

- **1%** - Autres modes
- **58%** - Voiture
- **9%** - TC
- **1%** - 2 roues motorisées
- **4%** - Vélos
- **27%** - Marche

LES MODALITÉS DE SUIVI DU PDU

Le 25 septembre 2014, le Comité Syndical a adopté la délibération 2014.09.02 sur la création des comités restreint et plénier du PDU et la désignation de ses représentants.
Celle-ci stipule que le comité restreint PDU (cellule de suivi) est composé de
10 représentants des structures suivantes :

> le SIMOUV, 2 représentants,
> la CAPH, 2 représentants,
> la CAVM, 2 représentants,
> le Conseil Général du Nord, 2 représentants,
> le Conseil Région Nord-Pas de Calais, 1 représentant,
> les services de l'État, 1 représentant.

Ce comité a plusieurs rôles, à savoir :

> organiser la mise en œuvre et le suivi du PDU,
> mettre à jour les outils de suivi,
> développer et organiser l'information et la communication,
> organiser et animer des rencontres entre les différents acteurs de la mobilité.

Cette cellule de suivi se réunit plusieurs fois par an afin de suivre de façon permanente l'évolution des actions menées sur le territoire du SIMOUV.

Le comité plénier se réunit quant à lui au minimum une fois par an afin de présenter le bilan annuel des actions réalisées et du travail effectué sur le PDU 2013-2023.

LE COMITÉ PLÉNIER

En 2017, un comité plénier a été organisé le 28 mars 2017.
Ce comité plénier a permis de présenter les conclusions des études suivantes :

> le fonctionnement des parkings-relais du SIMOUV,
> la mise en œuvre d'un nouveau plan vélo,
> la faisabilité d'un transport en commun en site propre entre les communes de Valenciennes et Petite-Forêt.

SÉMINAIRE DE LA MOBILITÉ

Parallèlement au comité plénier, il a été décidé d'organiser le 28 mars 2017, une journée autour de la thématique de la mobilité sous la forme d'un séminaire et d'y inviter des intervenants extérieurs afin d'exposer leurs travaux.
La SAEM Valenciennes Stationnement est venue faire part des conclusions de son dernier observatoire du stationnement.
La CAVM et la CAPH ont présenté leurs études respectives sur l'électromobilité.
Le technopôle Transalley est intervenu afin de présenter les missions menées sur la mobilité.
Transvilles a présenté le réseau de transport collectif et les objectifs affichés de la délégation de service public en cours.
Cette journée fut l'occasion d'échanges intenses autour des thématiques présentées.

Le renouvellement du système billettique

CONTEXTE

Le SIMOUV disposait d'un système de billettique Vix-Parkéon datant de 1997 (Transcarte). Ce système billettique sans contact a été le premier au monde à être déployé sur un réseau de transport collectif.
Depuis sa mise en exploitation, plusieurs évolutions majeures ont été apportées à ce système lors de la mise en service du tramway T1 et T2. Un diagnostic complet a mis en évidence la difficulté à maintenir ce système (obsolescence des cartes).
Ce système monomodal accepte par ailleurs uniquement les cartes sans contact Transcarte, basée sur la norme CT2000. Cette norme, partagée par la SNCF, a été peu à peu mise à l'écart au profit de la norme A et B pour développer un nouveau système billettique régional, « Pass-Pass ».

C'est dans ce contexte de l'interopérabilité régionale, pilotée par le Syndicat Mixte Interrégional de Transport (SMIRT), que des demandes fortes ont été transmises à toutes les autorités de mobilité pour s'équiper d'un système billettique basé sur une norme harmonisée. Le SIMOUV a travaillé de concert avec le SMIRT pour vérifier la possibilité de s'intégrer dans l'univers « Pass-Pass » avec le système billettique en place Transcarte. Toutefois, celui-ci est clairement incapable d'intégrer des nouvelles fonctionnalités et s'avère incompatible avec la norme régionale interopérable « Pass-Pass ».

Lors du renouvellement de la délégation de service public, tous les candidats ont indiqué la nécessité de renouveler le système pour pouvoir s'intégrer sous la norme régionale « Pass-Pass ».
C'est pourquoi, il s'est avéré nécessaire de renouveler l'ensemble du système billettique en vue d'une mise en service en septembre 2018.
C'est le groupement CONDUENT-SEMERU qui a été retenu.
Les besoins exprimés portaient notamment sur :

- 118 bus ;
- 56 cars ;
- 30 rames de tramway ;
- 66 distributeurs automatiques de titres ;
- 16 terminaux de points de ventes en agences ;
- 81 dépositaires ;
- un système central complet avec hébergement des données en local.

Le système Atlas proposé par CONDUENT-SEMERU repose sur un système central dont l'architecture est représentée par le schéma ci-après :

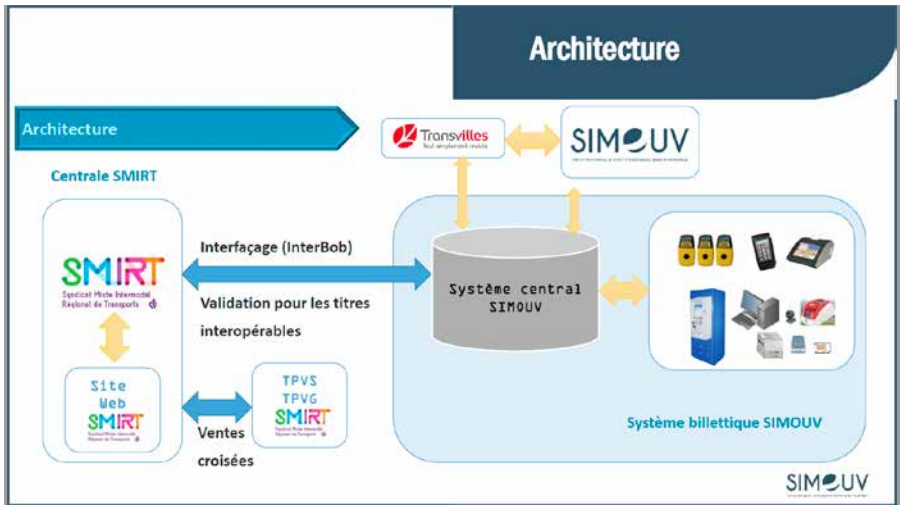

Exemple d'un MGS400, TPV en agence.

L'architecture du système est relativement classique, à savoir un serveur central au SIMOUV avec ses périphériques à bord (valideurs, pupitres, DAT...). Une communication sera mise en place avec les serveurs de la centrale du SMIRT afin d'opérer des échanges de données statistiques pour alimenter le site passpass.fr, en accord avec la convention d'interopérabilité SMIRT/SIMOUV.

C'est la partie la plus sensible de ce renouvellement car il ne s'agit plus de développer un système billettique monomodal mais bien intermodal. Cela veut dire que les échanges de données doivent être normés « InterBob », comme l'exigent les différents documents émis par le SMIRT et que chaque AOM se doit de respecter (REFOCO, REDOCO).

En effet, le SMIRT développe de son côté une centrale régionale sous la forme d'un site internet qui permettra une recherche d'informations voyageurs à l'échelle de la région, mais également une possibilité d'achat de produits issus de toutes les gammes tarifaires des AOM partenaires du SMIRT. L'usager pourra également reconstituer sa carte « Pass-Pass » auprès d'une agence Transvilles avec l'ensemble de ses produits de différents réseaux membres (Transvilles + Transpole + SNCF par exemple).

L'ensemble du nouveau système fonctionnera sous la norme « Pass-Pass ». Les usagers du réseau Transvilles bénéficieront de la possibilité d'utiliser deux nouveaux supports, à savoir la carte sans contact « Pass-Pass » régionale et le billet sans contact « Pass-Pass ».

La grande nouveauté sera de disposer d'un système de billettique full sans contact, contrairement au système Transcarte qui utilise encore des tickets magnétiques.
Ces nouveaux supports permettront aux usagers de charger des produits issus de la gamme tarifaire de Transvilles, mais aussi d'autres opérateurs de la Région Hauts-de-France, comme la SNCF ou le réseau de cars Arc-En-Ciel.

Enfin, le SIMOUV a anticipé de futures collaborations avec le réseau de transport TEC Hainaut de nos voisins belges, en incluant la norme Hoplink dans le nouveau système billettique. Cette norme européenne permettra de créer des produits interopérables entre Transvilles et TEC.
La mise en service de ce nouveau système billettique Atlas est prévue à l'été 2018.
L'ensemble du matériel périphérique proposé par CONDUENT est :

- un ensemble de pupitres et de valideurs à bord des bus, cars et tramway,
- des terminaux de points de vente en agence et chez les dépositaires,
- des terminaux de contrôle,
- des Distributeurs Automatiques de Titres en station de tramway,
- des valideurs à quai pour faciliter la montée des usagers.

Exemple d'un portable de contrôle C-ONE

Exemple d'une borne de validation à quai, le CAB 400

Exemple d'un PCE-415, pupitre à bord des cars et bus

Exemple d'un VPE-420, valideur à bord des cars, bus et tramway

Exemple d'un DAT, le DAS400

Études et analyses territoriales

LE PÔLE ÉTUDES RÉPOND AU BESOIN DU SIMOUV DE DÉVELOPPER EN INTERNE DES ANALYSES À LA FOIS SUR LE FONCTIONNEMENT DE SON RÉSEAU DE TRANSPORTS, MAIS ÉGALEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

Entreprises de plus de 200 salariés à Valenciennes

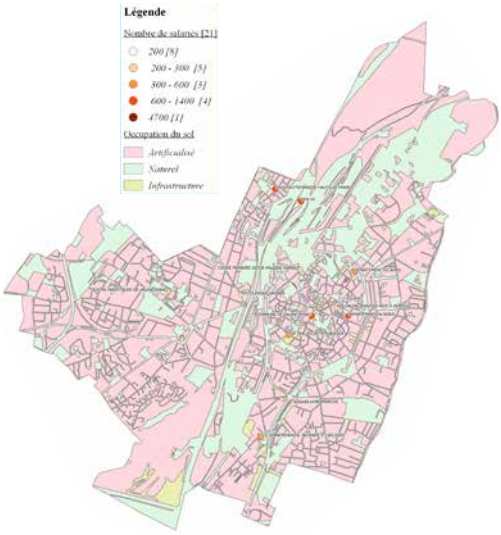

Ainsi, il organise l'optimisation de l'usage des outils informatiques et numériques, et par là même s'inscrire dans une démarche d'étude et de gestion nouvelle des problématiques qui sont celles de la structure. En effet, les partenaires publics et privés avec lesquels le SIMOUV est amené à travailler, sont de plus en plus créateurs de rapports et de données (cartographiques, de comptages, statistiques, etc.). Ces données sont des informations servant à décrire le territoire qui nous entoure dans des thématiques diverses. Du fait du nombre important d'informations disponibles, l'outil informatique est nécessaire à l'appréhension de celles-ci et permet d'en avoir une utilisation pertinente.

Les principales missions du Pôle Études sont de :

- collecter, vérifier et classer les informations numériques (statistiques et géographiques) ;
- proposer des analyses territoriales ;
- réaliser les outils de suivi des indicateurs du SCoT et du PDU ;
- développer des outils d'analyses statistiques adaptés aux questions de l'aménagement et du transport ;
- développer des programmes permettant l'automatisation des étapes de diagnostic dans l'ensemble des études réalisées par le SIMOUV.

Afin de mener à bien ces différentes missions, le Pôle Études s'organise autour de 3 personnes :

- un responsable du Pôle, urbaniste et spécialiste de la question des données géographiques ;
- une assistante en charge de la récupération et de la classification des données ;
- un apprenti ingénieur en analyse de données, recruté à partir de la rentrée scolaire 2016, et ce afin de compléter les compétences déjà présentes au sein du Pôle.

Le Pôle Études a ainsi participé en 2017 à la réalisation des études suivantes :

- création d'un recueil de fiches communales synthétisant l'ensemble des informations liées aux déplacements (transport en commun, comptage routier, données de mobilité). Cette étude a nécessité la mise en place d'outils spécifiques à l'analyse des flux INSEE concernant les motifs de déplacement scolaire et professionnel,
- production d'une analyse du réseau de transport ayant pour vocation l'optimisation des tracés de ligne. Pour cela, des outils statistiques et algorithmiques ont été mis en place afin d'analyser les fichiers des validations et d'offre du réseau,
- production d'une analyse de l'offre de transport à la demande en partenariat avec le Délégataire et le bureau d'étude EM services, ayant pour objectif la refonte des secteurs de transport à la demande et la révision du règlement de service de transport à la demande,
- réalisation de l'observatoire sécurité routière pour l'année 2016,
- participation à l'analyse des parkings-relais de Bellevue, Famars université et Saint-Amand-Les-Eaux afin de définir une stratégie de communication visant à en améliorer le taux de remplissage,
- étude de l'attractivité du territoire au travers de l'analyse statique de répartition des équipements publics et commerces au sein des communes et quartiers de l'arrondissement. Cette étude a servi à alimenter la réflexion menée par les agglomérations lors de l'élaboration de leur Plan Local de l'Habitat respectif,
- participation à l'étude d'actualisation du système d'aide à l'exploitation. Cette étude consistait en l'analyse des bases de données de ce système, du relevé des incohérences et de l'apurement des données,
- réalisation de « l'étude contraintes » visant à cumuler l'ensemble des contraintes réglementaires des documents d'urbanisme sur un seul document. Cette étude a permis d'alimenter la réflexion les agglomérations de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole en vue :
  - d'estimer la consommation d'espace en enveloppe urbaine,
  - de juger de la difficulté d'établir un projet d'aménagement,
  - de permettre de prioriser les actions d'aménagement reprises dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fréquence aux arrêts de Valenciennes

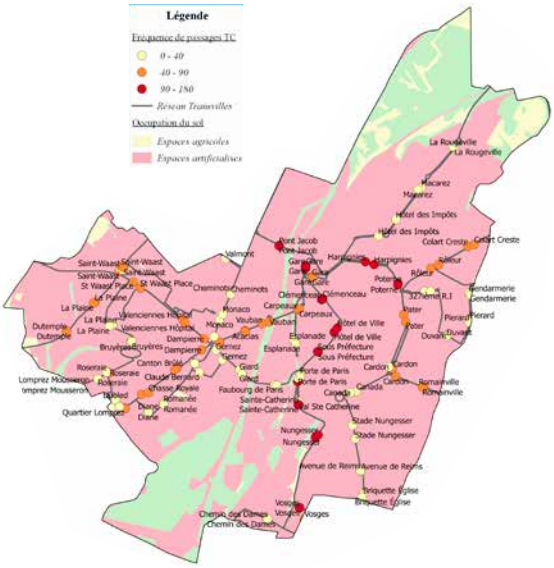

La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SIMOUV, syndicat mixte de SCoT, assure l'application des orientations du schéma, son suivi et son évolution (modification ou révision) lorsque cela est nécessaire.

L'année 2017 est la 3e année de mise en œuvre du Schéma de Cohérence territoriale du Valenciennois, approuvé le 17 février 2014 et modifié le 16 décembre 2015.

Ce chapitre vise à rendre compte des différentes activités et missions d'analyse, d'accompagnement et d'animation menées auprès de nos partenaires et collectivités.

Ces travaux sont assurés par le Pôle SCoT du SIMOUV, sous la vice-présidence de M. Raymond ZINGRAFF, qui se compose de trois agents :
> une assistante administrative (30%),
> une assistante technique en charge du suivi des autorisations d'urbanisme et des dossiers de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), suivi des projets urbains,
> une responsable de pôle.

Le Pôle SCoT travaille étroitement avec le Pôle Études du SIMOUV dans la mise en place de méthodologies, d'analyses territoriales et d'utilisation du SIG (Système d'Information Géographique) portant sur les thématiques d'urbanisme, de mobilité, d'aménagement commercial et d'environnement.

Le SCoT approuvé doit faire l'objet d'un suivi de son application ainsi que d'une évaluation. Comme l'exige la loi Grenelle 2, une démarche minimale est à adopter pour garantir un respect des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et assurer un suivi permettant l'évaluation du SCoT à 6 ans.

Étape essentielle à une mise en œuvre réussie, cette démarche devra être menée en partenariat et à l'échelle des deux agglomérations qui composent le périmètre d'application du SCoT afin de garantir la cohérence et l'esprit des orientations votées par les élus.

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SCOT AU SIMOUV

Suite au Comité Syndical du 6 octobre 2017 et à la demande de la Présidente, un groupe de travail ouvert à l'ensemble des délégués titulaires du SIMOUV, est mis en place.
Dans un contexte territorial mouvant (élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, création du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain, démarche d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux), l'objectif est :
> de porter une vision politique dans le cadre des missions du SCoT : suivi et validation des documents de planification, autorisations d'urbanisme (PC, PA pour les opérations de + de 5000 m²), projets commerciaux en CDAC, observations et indicateurs de suivi,
> de proposer une commission pérenne : au vu des échéances futures du SCoT, être force de proposition auprès du Bureau Exécutif et du Comité Syndical sur les réflexions à mener, sur le portage d'études et les analyses territoriales,
> d'examiner et de contribuer aux dossiers en cours : SRADDET, PLUi, SAGE, charte du PNR…,
> de définir des orientations en termes d'organisation urbaine, de débattre sur les enjeux de territoire, d'initier l'approfondissement de certaines thématiques.

Le premier groupe composé de 18 élus délégués du SIMOUV, s'est réuni le 17 novembre 2017.

Pour l'année 2017, les activités ont porté principalement sur :
> l'accompagnement des Communautés d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole dans leur démarche d'élaboration de PLUi,
> l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur et des opérations d'urbanisme et d'aménagement avec le SCoT,
> le suivi des études et des réflexions menées sur le territoire du SCoT et aux échelles interterritoriales et régionales.

RAPPEL QU'EST CE QU'UN SCoT ?

Le SCoT est à la fois l'expression d'un projet à l'horizon 2030 et un document d'urbanisme. Il encadre l'aménagement du territoire à travers des orientations prescriptives en matière d'habitat, de transports, d'économie et de commerce, d'environnement et de cadre de vie…

Le document est composé de trois grandes parties qui correspondent aux trois grandes phases d'élaboration du SCoT :
> un rapport de présentation : diagnostic, choix retenus, évaluation environnementale,
> un PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durables. L'esprit du projet politique voté par les élus s'articule autour de 7 principes fondamentaux.

Le SCoT s'appuie sur 7 grands principes énoncés dans le PADD :
> Agir pour les habitants du Valenciennois,
> Maîtriser l'étalement urbain,
> Protéger et valoriser les espaces et ressources naturels du Valenciennois,
> Satisfaire les besoins en logements pour les habitants actuels et futurs,
> Maintenir, amplifier et diversifier les activités économiques du Valenciennois,
> Réduire les déplacements motorisés,
> Agir contre les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique.
> un DOO - Document d'Orientation et d'Objectifs qui traduit les objectifs du PADD en 32 mesures réglementaires. Le DOO comprend un Document d'Aménagement Commercial (DAC) défini dans les conditions prévues au chapitre II de l'article L.752-1 du code du commerce, qui délimite des zones d'aménagement commercial.

Les objectifs et orientations « phares » du SCoT sont de :
> maîtriser l'étalement urbain et structurer le développement urbain,
> promouvoir un nouveau mode d'urbanisation,
> lier urbanisme et transports,
> intensifier le développement urbain dans les DIVAT (Disques de Valorisation des Axes de Transport en commun),
> renforcer l'attractivité économique,
> équilibrer et dynamiser l'armature commerciale.

Le SCoT a une durée de vie légale de 6 ans. En 2020, les élus du SIMOUV devront, à l'issue d'une analyse des résultats de l'application du schéma, délibérer sur son maintien ou sa révision.

SUIVRE ET ANALYSER LA COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PROGRAMMATION

En tant que Personnes Publiques Associées (PPA), le SIMOUV accompagne les collectivités dans l'application des orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) c'est-à-dire la partie réglementaire du SCoT. Ce dernier a également un impact sur les politiques publiques d'aménagement du territoire. Il s'impose aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi) et aux documents de programmation (PLH), mais également aux projets de développement urbains (de + de 5 000 m² de surface plancher) et commerciaux (CDAC).

Chaque commune et communauté d'agglomération du Valenciennois a réceptionné en 2016 le document de SCoT approuvé en 2014 et modifié en 2016.

LES DOCUMENTS D'URBANISME

En tant qu'établissement porteur de SCoT et donc Personne Publique Associée (PPA), le SIMOUV est associé aux procédures d'élaboration, révision ou modification des documents locaux d'urbanisme.

Suite à une prise de compétence urbanisme en octobre 2015, les communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole ont prescrit respectivement leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 15/10/2015 et le 19/10/2015. Le SIMOUV est associé à leur élaboration.
Cela s'est traduit par la présence et l'accompagnement du SIMOUV, autant sur le plan politique que technique, auprès de chaque communauté d'agglomération, chacune proposant une démarche d'élaboration et de concertation propre à son territoire de projet.

Au cours de l'année 2017, le SIMOUV a participé aux différentes réunions techniques, COPIL et autres ateliers thématiques et territoriaux concernant les phases de diagnostic et de PADD du PLUI, ainsi que le suivi des analyses du potentiel foncier communal au sein de « l'enveloppe urbaine » définie par le SCoT.

La compatibilité du SCoT avec les documents d'urbanisme en vigueur reste d'actualité jusqu'à l'approbation du PLUi fin 2019. Ainsi, pour 2017, le SCoT a rendu 3 avis favorables dont un avec réserve, concernant :

- la modification simplifiée du PLU de Saultain - janvier 2017,
- la modification simplifiée du PLU de Thiant - mars 2017,
- la modification simplifiée PLU de Valenciennes - mai 2017.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, chaque opération d'urbanisme de plus de 5 000 m² de surface plancher doit être analysée au regard de sa compatibilité avec les orientations du SCoT.
Ainsi, pour les permis d'aménager et de construire, le SIMOUV, syndicat en charge du suivi et de la mise en œuvre du SCoT, est sollicité sur la compatibilité des projets avec les prescriptions du SCoT.

En 2017, le SIMOUV a procédé à 40 analyses. Cette mission est formalisée par un avis du SIMOUV sur la base d'une analyse technique au regard du SCoT sur les autorisations d'urbanisme concernant des projets de plus 5 000 m² de surface de plancher qui lui sont adressées.

Sur l'année 2017, 40 permis ont été soumis à l'avis du SIMOUV :

14 ont obtenus un avis favorable :

- permis de construire pour 95 logements collectifs à Valenciennes,
- permis de construire pour l'extension du supermarché Carrefour Contact sur Mortagne du Nord,
- permis de construire pour la construction d'un groupe scolaire sur Lourches,
- permis d'aménager « îlot Folien » sur Valenciennes après complétude,
- permis de construire de l'ITD et IIM de Famars,
- permis de construire du centre aquatique de Valenciennes,
- permis de construire de cellules commerciales à Valenciennes après complétude,
- permis de construire de 6 logements sur Helesmes,
- permis de construire de 70 logements et cellules commerciales à Aulnoy-lez-Valenciennes,
- permis modificatif stationnement projet commercial à Aulnoy-lez-Valenciennes,
- permis d'aménager 9 parcelles sur Mortagne du Nord,
- permis de construire une résidence sénior de 126 logements « îlot Folien » à Valenciennes,
- permis d'aménager pour un lotissement de 17 lots à Helesmes,
- permis de construire pour la rénovation d'un gymnase à Anzin.

8 ont obtenus un avis favorable avec réserve de prise en compte des remarques formulées :

- permis de construire pour 77 lots « îlot Folien » sur Valenciennes,
- permis de construire de 19 logements en béguinage sur Bellaing,
- permis d'aménager pour une extension d'une zone d'activité sur Escautpont,
- permis d'aménager 12 lots libres et voirie de desserte sur Bellaing,
- permis d'aménager un lotissement sur Beuvrages,
- permis de construire 21 logements collectifs et bâtiments d'activités sur Lecelles,
- permis de construire pour la réhabilitation de l'hippodrome sur Valenciennes,
- permis de construire modificatif de 45 lots libres sur Monchaux sur Écaillon.

8 ont obtenus un avis défavorable :

- permis d'aménager modificatif n°3 - stationnement sur la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes,
- 2 Permis de construire pour la plate-forme logistique sur les communes de Prouvy et La Sentinelle,
- permis de construire d'une école à Bruay sur Escaut,
- permis de construire de 42 logements collectifs à Valenciennes,
- permis de construire d'une cellule commerciale à La Sentinelle,
- permis de construire transformation de bureaux en 9 logements à Thiant,
- permis d'aménager de 35 lots libres et 6 macro-lots à La Sentinelle.

7 ont fait l'objet de demande de complétude:

- permis d'aménager d'une réhabilitation d'un bâtiment en 4 logements et création de 2 lots libres à Bruille-Saint-Amand,
- permis de construire de 36 logements sur La Sentinelle,
- permis d'aménager de 14 lots libres à Lecelles,
- permis de construire pour la restructuration d'un bâtiment à Valenciennes,
- permis de construire de cellules commerciales à Denain,
- permis de construire de 20 logements à Valenciennes,
- permis d'aménager de 6 lots libres, 2 lots profession libérale, un béguinage à Thiant.

3 n'ont pas amené de remarques au regard des orientations du SCoT :

- permis de construire relatif à une construction d'une station-service et deux pistes de ravitaillement d'un supermarché Carrefour Contact à Abscon,
- permis de construire modificatif de l'extension de l'hypermarché Leclerc à Bellaing,
- permis de construire d'un concessionnaire automobile à Denain.

LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION : LE PLH

Le Programme Local de l'Habitat de la CAPH était en cours d'élaboration en 2016. Le SIMOUV a été associé en tant que personnes publiques associées aux ateliers et réunions techniques. Le projet de PLH a été arrêté en novembre 2016 pour lequel le SIMOUV a rendu un avis favorable en janvier 2017.

LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Pour chaque demande de création ou d'extension de commerce supérieur à 1 000 m² de surface de vente, le SIMOUV est représenté au sein de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) et vote sur le projet d'implantation commerciale soumis pour avis.

Sur l'année 2017, 3 projets de centres commerciaux ont été soumis au vote de la CDAC :

2 ont obtenu un avis favorable :

> création cinéma à Denain,
> création de 7 cellules commerciales à Aulnoy-lez-Valenciennes.

1 a obtenu un avis favorable sous réserve :

> extension du centre commercial Leclerc à Bellaing.

Des rencontres techniques ont lieu régulièrement en amont ou en marge des dossiers déposés en CDAC avec les sociétés immobilières ou de commercialisation des enseignes afin d'échanger sur la prise en compte des orientations du SCoT en termes d'aménagement commercial (LIDL, Immo Mousquetaire, Immochan, etc.)

ÉVALUER ET OBSERVER

L'autre grand volet des missions du Syndicat mixte porteur de SCoT est l'analyse des effets produits par le document sur le territoire.
La loi impose que le SCoT fasse l'objet d'une analyse des résultats de son application au plus tard dans un délai de 6 ans après son approbation ; « notamment en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète » (art. L.143-28 du code de l'urbanisme).

Le dispositif nécessaire à cette mission est la création d'observatoires qui auront pour but de définir des indicateurs d'évolution du territoire et de constituer les tableaux de bords des données collectées puis de produire des analyses territoriales par l'intermédiaire du Pôle Études du SIMOUV en place depuis 2016.

Ainsi, dans la poursuite des travaux de 2016, le syndicat mixte est partenaire par le biais d'une convention avec la PPIGE de la production partagée d'une base de données « occupation du sol » deux dimensions (couverts du sol et usages du sol) du Nord et du Pas-de-Calais pour les années 2005, 2015 et l'analyse de l'évolution entre 2005 et 2015. Le SIMOUV a participé aux COTECH et COPIL de l'année 2017. Il a également appelé les services des communautés d'agglomération a contribuer à la production avec leurs connaissances territoriales afin d'améliorer la qualité de la donnée.

Cette donnée réalisée à l'échelle des territoires de SCoT permet de répondre à la fois aux analyses des consommations d'espace demandées au sein des PLUi et à l'évaluation du SCoT sur cette même thématique.

En 2017, le syndicat mixte du SCoT est également associé aux travaux d'évaluation de la charte du PNR.

ARTICULER LE SCoT AVEC LES DÉMARCHES DE PROJET COMMUNALES, INTERCOMMUNALES ET INTERTERRITORIALES

Le syndicat mixte participe à l'ensemble des réflexions, travaux et études mené sur tout ou partie de son périmètre et à l'échelle supra-territoriale afin de garantir une prise en compte mutuelle des enjeux et principes d'organisation définis sur le territoire.

Il noue ainsi un dialogue permanent avec ses partenaires : Communes et Intercommunalités, le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, les Conseils Régional et Départemental, les Chambres Consulaires, les services de l'État, les syndicats mixtes des SCoTs voisins, la Mission Bassin Minier, le CAUE du Nord…

En 2017, le SIMOUV est représenté et/ou associé au titre du syndicat porteur du SCoT :

Études et projets urbains communaux :

- Escaudain : projet de lotissement,
- La Sentinelle : projet de lotissement,
- Lecelles : projet de lotissement,
- Marly : étude de capacité du quartier de la Rhônelle,
- Millonfosse : Phase 2 du projet « Cœur de Village » pour la définition de principes d'aménagements écologiques, paysagers, urbains et énergétiques des futures habitations,
- Onnaing : projet de lotissement,
- Raismes : étude de stratégie urbaine Raismes 2032.

Aux actions et études menées par les agglomérations de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole :

- études engagées dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU - CAVM et CAPH,
- opérations PNRQAD - CAVM,
- opération QPV Quartier Sabatier à Raismes - CAPH.

Aux démarches de projets et au suivi des procédures des documents d'urbanisme des territoires voisins :

- avis technique favorable sur le SAGE de la Sensée (mai 2017),
- la démarche de révision du SCoT du Grand Douaisis.

Aux actions et études menées par nos partenaires :

- étude sur les « Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle » du Bien Unesco - Mission Bassin Minier,
- étude urbaine du pôle économique et commercial de l'entrée Nord-Ouest de Valenciennes - Petite Forêt -IMMOCHAN ; puis constitution d'un groupe de travail sur la thématique mobilité composé d'IMMOCHAN, du SIMOUV, de la CAVM, la CAPH et Transvilles,

- étude d'urbanisme pour la redynamisation du centre-ville d'Onnaing - Ville d'Onnaing et EPF,
- étude pour l'élaboration d'un guide technique sur les enseignes, la publicité et la signalisation à l'échelle du Parc Naturel Régional - PNR Scarpe Escaut.

Aux réflexions d'aménagement du territoire à grande échelle :

- le Plan de Prévention des Risques inondations de la Selle et celui de la Rhônelle,
- les Stratégies Locales de Gestion du Risque inondation (SLGRi) sur les bassins Escaut Sensée et Scarpe Aval,
- le SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Depuis la loi NOTre en 2015, le SCoT doit être compatible avec le SRADDET. Tout au long de l'année 2017, la Région Hauts-de-France anime l'élaboration du document à travers diverses instances de concertation auxquelles le SIMOUV est invité à contribuer : ateliers thématiques, club PPA, conférence territoriale du Hainaut Cambrésis.

Les syndicats mixtes des SCoTs du Valenciennois, du Cambrésis et de Sambre Avesnois dont les territoires couvrent l'espace de dialogue du Hainaut Cambrésis, ont porté une contribution commune en octobre 2017 relative aux « partis pris », objectifs politiques du SRADDET.

COMMUNIQUER, INFORMER, SENSIBILISER SUR LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS À CONDUIRE POUR GARANTIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Que ce soit dans le cadre de la mise en compatibilité ou plus largement dans le cadre de partage d'expérience avec les partenaires, cette phase de communication et d'information est utile pour faire vivre le projet et faire émerger de nouvelles réflexions en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Pour l'année 2017, cela passe notamment par :

- une collaboration avec les services instructeurs des Communautés d'Agglomération CAVM et CAPH, de la ville de Valenciennes et de la ville de Denain, associant dans certains cas les porteurs de projets. Cette initiative commune a été mise en place concernant l'application des orientations du SCoT au sein des projets urbains et fait l'objet d'échanges constructifs,
- différentes interventions qui ont eu lieu dans le cadre de travaux et d'échanges nationaux :
  - à la demande de la Ville de Raismes, dans le cadre de leur dispositif des « mercredis » de la formation (juin 2017),
  - dans le cadre de formations organisées par Ponts Formation Conseil sur le thème « Articulation SCoT et Déplacements » (novembre 2017),
  - auprès du Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras (Centre de formation de l'État) - « le SCoT du Valenciennois, de l'élaboration à la mise en œuvre » avec le Vice-Président en charge du SCoT (décembre 2017),
- la diffusion de publications :
  - La Publi du SCoT n°1 : le SRADDET, Qu'est-ce que c'est ?

Le SIMOUV est adhérent à la Fédération Nationale des SCoTs et bénéficie des services proposés à savoir le Club technique « Mise en œuvre » auquel le SIMOUV participe, l'étude SCoT et Commerce réalisée par le groupe de recherche ACADIE et l'Institut du Commerce et de la Ville, l'Assemblée Générale et les Rencontres Nationales des SCoT qui ont lieu une fois par an.

Le SIMOUV était présent aux RNS 2017 à Angoulême dont le thème était « la planification publique territoriale au défi d'un monde dynamique »

SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

Zone industrielle n°4 - B.P.12 - Rue du Président Lecuyer - 59880 SAINT-SAULVE
Tél. : 03 27 45 21 25 - Fax : 03 27 45 63 08 - E-mail : contact@simouv.fr

Réalisation : SIMOUV2018. © SIMOUV, Transvilles et Fotolia. ISSN : en cours